

**NAO 2022 : PROPOSITIONS
INSUFFISANTES ET INACCEPTABLES !**



Janvier 2022

Contexte :

L'accord de sortie de crise, **signé au niveau du Groupe** en septembre 2021 a permis de poursuivre la préservation de l'emploi et de relancer le processus d'embauches, ainsi que de fournir certaines garanties, dont celles des NAO.

Cet accord négocié avec une **prévision d'inflation 2021 de 1,8%**, et des perspectives de **reprise de nos activités**, a permis de fixer :

- une augmentation comprise entre **2,5% à 2,8%** pour tout le Groupe,
- **+ 0,2% de budget spécifique complémentaires** pour promotions, égalité H/F, 1^{ier} niveau de salaire et jeunes de moins de 32 ans.

NAO dans le Groupe dans la majorité des sociétés :

- **Budget de 2,8% + 0,2%**
- Et reprise des **mesures 2020**, et nous pouvons nous en féliciter!

Du côté de Safran Aircraft Engines

Les dernières propositions de la Direction :

- Cadres et Niv VI : **2,6%** + un budget spécifique **de 0,4%**,
- Niv I à V : **supérieur à 2,8%** (talon de **35€**) et un budget spécifique **de 0,2%**.
- Une reprise **partielle** des mesures des NAO 2020 **non revalorisées** : 13^{ième} mois plancher, les CESU handicap et le remboursement à 70% des abonnements transports.

Or l'inflation dérape, c'est pourquoi la CFE-CGC demande :

L'attribution d'une prime exceptionnelle en complément du budget NAO 2022

ET

Une clause de revoiture permettant de faire un point sur la situation en septembre

En complément des mesures suivantes :

- Un budget **> à 2,8% pour tous.**
- La **monétisation de jours CET** sans justificatif.
- Un **budget dédié** aux moins de 32 ans.
- La revalorisation de la **prime énergie** : elle est supérieure à 40€ dans plusieurs sociétés du Groupe !
- Utilisation de la totalité du **budget de 0,1%** de l'accord Egalité Pro hors NAO.
- Un taux d'AI Cadres et Niv VI **supérieur à 90%**.
- Une **garantie d'évolution pluriannuelle** pour tous de **4,2%**.
- La prise en compte du **congé de paternité à 100%**.

Réponse de la Direction Générale SAFRAN fin Décembre au courrier des signataires de l'accord de sortie de crise (CFE-CGC, CFDT et FO) :

Madame et Messieurs les Coordinateurs syndicaux,

Je fais suite à votre courrier du 20 décembre 2021 relatif aux suites de l'accord de sortie de crise. Vous nous indiquez dans ce courrier qu'il serait nécessaire de revoir aujourd'hui les conditions de cet accord, s'agissant du cadrage salarial, compte tenu de l'évolution de l'inflation depuis sa signature.

Je tiens à vous rappeler tout d'abord que cet accord, signé par vos trois organisations le 21 octobre 2021, pose un cadrage salarial allant jusqu'à 3% pour l'ensemble des sociétés du groupe (2,8 +0,2%), à charge pour chacune d'entre elles de négocier localement la déclinaison de ce cadrage. Je vous rappelle également que nous avons posé le principe d'un supplément de participation de 0,5% de la masse salariale pour l'ensemble de salariés, à verser en 2022. Enfin, je vous rappelle que nous avons prévu de nous voir deux fois par an autour des engagements pris en matière d'emploi, de l'évolution de la situation économique, ainsi que du niveau d'inflation : c'est ce que prévoit l'article 9-3 de l'accord.

Pour ce qui concerne le sujet de l'inflation, vous citez le chiffre de 2,8% sur les 12 derniers mois. Ce que nous devons regarder, c'est le niveau constaté en moyenne pour l'ensemble de l'année 2021, chiffre qui sera publié dans les premières semaines de 2022. Je souligne par ailleurs que la politique salariale ne saurait être indexée sur le niveau de l'inflation, mais aussi que la comparaison entre les augmentations de rémunération et la courbe de l'indice des prix est très favorable (cf graphe ci-joint).

Par conséquent, même si nous comprenons vos préoccupations, au regard du texte que nous avons signé, des éléments macroéconomiques encore inconnus, et de l'avancée des négociations dans nos filiales, nous ne saurions accéder, à ce stade, à votre demande.

Je profite de ce courrier pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous présenter l'expression de mes meilleurs sentiments,

→ Suite à cette réponse, les OS signataires viennent d'obtenir un entretien avec la DG du Groupe !

POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT



Patrick POTACSEK
06 08 23 18 82

Gilles QUERRIEN
06 83 73 64 45

Caroline TIREL
07 86 58 18 23



CONTACTS